

MAIRIE DE SAUSSEY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Par suite d'une convocation en date du 30 mars 2023, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis à la mairie le 6 avril 2023 à vingt heures trente, sous la présidence de : Philippe d'Anterroches, Maire

Sont présents : Philippe d'ANTERROCHES, Bruno ROBIN, Thierry LEGRAVEREND, Cécile GUERIN, Nolwenn BEVAN, Evelyne LEPERCHOIS, Serge LEHERICEY, Philippe PACILLY, Pascal POUILLAIN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration : -

Absent excusé : Rémi DE SAINT JORES.

Absent : -

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point sur les travaux,
- Durée d'amortissement de l'extension du réseau d'assainissement collectif,
- Budget annexe assainissement : vote du compte de gestion 2022,
- Budget annexe assainissement : vote du compte administratif 2022,
- Budget annexe assainissement : affectation des résultats 2022,
- Budget annexe assainissement : vote du budget 2023,
- Budget principal : vote du compte de gestion 2022,
- Budget principal : vote du compte administratif 2022,
- Budget principal : affectation des résultats 2022,
- Budget principal : vote des taux des taxes directes locales,
- Budget principal : vote du budget 2023,
- Point sur les travaux,
- Devis entretien cimetière, terrain de football, station, rond-point,
- Devis réfection de voirie,
- Dossiers d'urbanisme,
- Comptes-rendus réunions,
- Questions diverses.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Bruno ROBIN est désigné pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N°2023/008 : Fixation de la durée d'amortissement de l'extension du réseau d'assainissement de Bretteville

Le Conseil Municipal,

Considérant :

- que les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sont achevés,
- que les mandatements des travaux et l'encaissement des subventions sont

MAIRIE DE SAUSSEY

réalisés,

- qu'il y a lieu de déterminer la durée d'amortissement de ces travaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 60 ans la durée d'amortissement de l'extension du réseau d'assainissement de Bretteville.

DELIBERATION N°2023/009 : Fixation de la durée d'amortissement de la participation financière aux travaux de remplacement des prises d'illuminations réalisés par le SDEM 50.

Le Conseil Municipal,

Considérant :

- que les travaux de remplacement des prises illuminations par le SDEM 50 sont achevés,
- que les mandatements des travaux sont réalisés,
- qu'il y a lieu de déterminer la durée d'amortissement de ces travaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 5 ans la durée d'amortissement de la participation financière aux travaux de remplacement des prises illuminations par le SDEM 50.

DELIBERATION N°2023/010 : Vote du compte de gestion 2022 dressé par le receveur municipal pour le budget annexe assainissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe d'ANTERROCHES, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée supplémentaire :

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2023/011 : Vote du compte administratif 2022 - Budget Annexe Assainissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno ROBIN, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget annexe assainissement dressé par, Monsieur Philippe d'ANTERROCHES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

MAIRIE DE SAUSSEY

<u>Libellés</u>	<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>		<u>Ensemble</u>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	450,85 €			24 866,00 €	450,85 €	24 866,00 €
Opérations de l'exercice	26 865,98 €	18 586,85 €	29 657,70 €	38 854,10 €	56 523,68 €	57 440,95 €
TOTAUX	27 316,83 €	18 586,85 €	29 657,70 €	63 720,10 €	56 974,53 €	82 306,95 €
Résultats de clôture	8 729,98 €			34 062,40 €		25 332,42 €
Restes à réaliser	0 €	0 €				
Totaux cumulés	27 316,83 €	18 586,85 €	29 657,70 €	63 720,10 €	56 974,53 €	82 306,95 €
Résultats définitifs	8 729,98 €			34 062,40 €		25 332,42 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe assainissement pour l'exercice 2022 présenté par le receveur municipal

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement présenté par Monsieur le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Bruno ROBIN, président de séance, Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2022.

DELIBERATION N°2023/012 : Affectation des résultats 2022 sur le budget annexe assainissement 2023.

M. Philippe d'ANTERROCHES, Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement.

Ces résultats font apparaître :

- dans la section de fonctionnement, un excédent de 9 196,40 €
- dans la section d'investissement, un déficit de 8 279,13 €

A la clôture de 2022,

- dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 34 062,40 €
- dans la section d'investissement, un déficit cumulé de 8 729,98 €

M. le Maire propose l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement et d'investissement selon la répartition suivante :

■ le solde de l'excédent de la section de fonctionnement soit 25 332,42 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

MAIRIE DE SAUSSEY

■ couverture d'un besoin de financement soit 8 729,98 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

Entendu l'exposé de M. le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe assainissement pour l'exercice 2023.

DELIBERATION N°2023/013 : Vote du budget annexe assainissement 2023.

Monsieur le Maire présente le budget annexe assainissement pour l'année 2023 qui se présente ainsi

Section d'exploitation :

Dépenses : 61 102,00 €

Recettes : 61 102,00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 48 471,00 €

Recettes : 48 471,00 €

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Vu le budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE le budget annexe assainissement pour l'année 2023 proposé par Monsieur le Maire.

Délibération n°2023/014 : Vote du compte de gestion 2022 dressé par le receveur municipal pour le budget principal.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe d'ANTERROCHES, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée supplémentaire :

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2023/015 : Budget principal : vote du compte administratif 2022.

MAIRIE DE SAUSSEY

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno ROBIN, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par, Monsieur Philippe d'ANTERROCHES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Libellés</u>	<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>		<u>Ensemble</u>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		420,29 €		53 353,16 €		53 773,45 €
Opérations de l'exercice	101 329,82 €	128 422,80 €	171 896,85 €	236 903,92 €	273 226,67 €	365 326,72 €
TOTAUX	101 329,82 €	128 843,09 €	171 896,85 €	290 257,08 €	273 226,67 €	419 100,17 €
Résultats de clôture		27 513,27 €		118 360,23 €		145 873,50 €
Restes à réaliser	73 370,79 €	23 959,00 €			73 370,79 €	23 959,00 €
Totaux cumulés	174 700,61 €	152 802,09 €	171 896,85 €	290 257,08 €	346 597,46 €	443 059,17 €
Résultats définitifs	21 898,52 €			118 360,23 €		96 461,71 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022 présenté par le receveur municipal

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 de la commune présenté par Monsieur le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Bruno ROBIN, président de séance, Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022.

Délibération n°2023/016 : Budget principal : Affectation des résultats 2022 sur le budget primitif 2023

M. Philippe d'ANTERROCHES, Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2022.

Ces résultats font apparaître :

- dans la section de fonctionnement, un excédent de 65 0007,07 €
- dans la section d'investissement, un excédent de 27 092,98 €

A la clôture de 2022,

- dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 118 360,23 €
- dans la section d'investissement, un excédent cumulé de 27 513,27 €

MAIRIE DE SAUSSEY

■ les restes à réaliser en section d'investissement en besoin de financement de :
49 411,79 €

M. le Maire propose l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement et d'investissement selon la répartition suivante :

■ le solde de l'excédent de la section de fonctionnement soit 96 461,71 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

■ couverture d'un besoin de financement soit 21 898,52 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

Entendu l'exposé de M. le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget principal pour l'exercice 2023.

Délibération n°2023/017 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de ne pas modifier les taux actuels**
- **de voter les taux suivants pour l'année 2023 :**
 - taxe foncière propriétés bâties : 30.78 %
 - taxe foncière propriétés non bâties : 19.26 %
 - taxe d'habitation : 13.46 %

Produit fiscal attendu : 105 522 €

Délibération n°2023/018 : Budget principal : vote du budget primitif 2023.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 344 169 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 106 668 €.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Vu le budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le budget primitif 2023 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 344 169 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 106 668 €.

Délibération n°2023/019 : Devis entretien annuel du terrain de foot, cimetière et station d'épuration.

Le conseil municipal prend connaissance du devis de l'entreprise Jardi Vert de Belval qui s'établit ainsi :

- broyage des abords de la station d'épuration → 90 € H.T. par passage (8 passages prévus)
- tonte du terrain situé sous le cimetière → 40 € H. T. par passage (16 passages prévus)
- tonte du terrain de foot et entretien des alentours → 95 € H.T. par passage. (16 passages prévus)
- désherbage manuel du rond-point du Meslier : 55 € par passage (8 passages prévus)

Le montant total du devis s'élève à 3 984,00 € TTC sachant que la facturation se fera en fonction du nombre d'intervention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise M. le Maire à signer le devis.

MAIRIE DE SAUSSEY

Devis réfection de voirie.

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du devis pour les travaux de réfection de voirie. Une réunion de la commission voirie travaux se réunira prochainement. Il sera également question de l'aménagement du cimetière existant.

Délibération n°2023/020 : Lutte collective contre les frelons asiatiques sur le Département de la Manche : signature d'une convention triennale avec la FDGDON.

Monsieur le Maire présente le courrier de la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50) pour la lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche et invitant la commune à procéder aux choix d'entreprises pour la réalisation de la destruction des colonies de la saison 2023.

Le montant de la participation annuelle s'élève à 24 € au titre du volet animation, coordination et suivi des actions.

Le montant annuel de la participation de la commune à la lutte collective pour la destruction de nids de frelons asiatiques est fonction :

- d'une décision annuelle de la collectivité sur le choix de l'opérateur de destruction souhaité avec les montants de participation correspondants, parmi les offres sélectionnées par la FDGDON et indiquées dans la grille annuelle jointe,
- des interventions réalisées sur la collectivité, les nids étant préalablement signalés par la Mairie à la FDGDON via la plateforme internet dédiée à la lutte collective départementale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- choisit, pour l'année 2023, comme opérateurs de destruction parmi les offres proposées par la FDGDON :
 - en choix n°1 : Normandie Nuisibles (Saussey),
 - en choix n°2 : Hervy Alain (Quettreville sur Sienne)
 - en choix n°3 : Assistance Nuisibles (Saint-Sauveur-Villages),
- décide de ne pas faire participer financièrement les administrés à la destruction des nids,
- autorise Monsieur le Maire à mandater les participations dues.

Dossiers d'urbanisme

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du dépôt d'une demande de permis de construire et d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel.

Comptes rendus des réunions

Madame Leperchois fait le compte rendu de la commission déchet. M. Legraverend demande quand seront distribués des sacs jaunes pour la collecte des déchets plastiques.

Monsieur le Maire et Monsieur Legraverend font le compte rendu de la rencontre communale sur le PLUi.

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion avec le CAUE pour les travaux de restauration de l'église.

Madame Guérin informe de la mise en place de l'espace famille pour les inscriptions scolaires.


Questions diverses

MAIRIE DE SAUSSEY

L'INSEE va réaliser une enquête statistique « Emploi du temps ».

TABLE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

N° de la délibération	Intitulé	Code Matière	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 1	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 2
2023-008	Fixation de la durée d'amortissement de l'extension du réseau d'assainissement de Bretteville	7.1	Finances locales	Divers
2023-009	Fixation de la durée d'amortissement de la participation financière aux travaux de remplacement des prises illuminations réalisés par le SDEM 50	7.1	Finances locales	Divers
2023-010	Vote du compte de gestion 2022 dressé par le receveur municipal pour le budget annexe assainissement	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2023-011	Vote du compte administratif 2022 - budget annexe assainissement	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2023-012	Affectation des résultats 2022 sur le budget annexe assainissement 2023	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2023-013	Vote du budget annexe assainissement 2023	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2023-014	Vote du compte de gestion 2022 dressé par le receveur municipal pour le budget principal	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2023-015	Budget principal : vote du compte administratif 2022	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2023-016	Budget principal : affectation des résultats 2022 sur le budget primitif 2023	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2023-017	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023	7.2	Finances locales	Fiscalité
2023-018	Budget principal : vote du budget primitif 2023	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2023-019	Devis entretien annuel du terrain de foot, cimetière et station d'épuration	1.1	Commande Publique	Marchés publics
2023-020	Lutte collective contre les frelons asiatiques sur le Département de la Manche, signature d'une convention triennale avec la FDGDON	1.1	Commande Publique	Marchés publics

Le Maire	Philippe d'Anterroches	
Le Secrétaire de Séance	Bruno ROBIN	